

## 41) Immigration

### « Pour une maîtrise de l'immigration à l'échelle européenne en respectant nos valeurs démocrates »

Les événements récents du « Printemps des peuples arabes » ont une fois encore mis l'Europe en face de ses responsabilités. C'est vers l'Europe que se sont tournés les candidats à l'intégration en recherche de meilleures conditions de vie sont partis.

Nous proposons de réguler l'immigration en fonction de l'équilibre économique et démographique de la France, tout en ne refusant pas les réfugiés politiques, dont la vie serait en danger dans leur pays d'origine. La maîtrise des flux migratoires ne peut être coordonnée qu'au niveau européen : on l'a vu, abandonner un pays comme l'Italie à son propre sort est très risqué. Il est grand temps que l'immigration devienne une politique européenne qui harmonise pleinement les droits sur le territoire de l'Union : l'harmonisation doit être discuté pour un équilibre juste. Dans ce cadre, nous voulons la mise en place d'une carte européenne de séjour et de travail (« blue card »), sur le modèle de la « green card » américaine. De même, **le droit d'asile doit être harmonisé et coordonné au niveau européen**, seule voie possible pour garantir son effectivité tout en évitant l'apparition de situations inhumaines comme celle des réfugiés tunisiens sur l'île de Lampedusa...

Nous améliorerons l'insertion des immigrés souhaitant rester en France, en autorisant par exemple les étrangers en situation régulière qui résident en France depuis plus de 10 ans à voter aux élections locales. La participation à la vie politique est un gage de compréhension des valeurs républicaines.

L'idée de pouvoir instaurer une politique d'immigration fondée sur des quotas ou des tests génétiques est moralement inacceptable. La politique de développement européenne doit être articulée avec une régulation souple des circulations de personnes de biens et de capitaux avec les pays en voie de développement. Le retour au pays des immigrés doit être favorisé par exemple en mettant en place des dispositifs de **financements de projets locaux dans les pays d'origine** en lien avec les flux financiers provenant des travailleurs immigrés. Une politique de flux migratoires maîtrisés ne peut se faire qu'en **coopération avec les pays d'origine**.

En ce qui concerne l'immigration clandestine, toute politique devrait être ferme et généreuse. Ferme envers les filières, les passeurs, les employeurs, tous ceux qui profitent de la détresse des immigrants et généreuse envers ceux qui, installés sur le territoire, qui se sont intégrés, travaillent et souvent payent des impôts et des cotisations. Pour ceux-là, nous considérons qu'après trois ans de travail régulier, tout immigré doit pouvoir obtenir une régularisation de sa situation. Il faut privilégier cette voie d'intégration plutôt que la politique d'expulsion. Enfin, nous rappelons le caractère inadmissible du renvoi d'immigrés en situation irrégulière vers leur pays d'origine lorsque cela présente des risques avérés à l'égard de leur intégrité physique ou de celle de leurs proches.